

ÉDITO DU MAIRE



UN ÉTÉ À SAINT-OUEN-LES-VIGNES

À l'heure où j'écris ces lignes, l'été se termine. Cette période appréciée de tous est propice à la détente, aux découvertes et aux rencontres. Dans de plus lointaines contrées ou bien à nos portes, l'été nous permet de vivre au plus près de la nature et des autres.

Du mois de juin passé au mois de septembre en cours, Saint-Ouen-les-Vignes vit son été, avec son lot d'animations réussies, rappelant, s'il en est encore besoin, le dynamisme associatif et le bien-vivre local que beaucoup nous reconnaissent. Le traditionnel vide-greniers a ouvert le programme **fin mai**. Sans pluie, pour contredire les esprits taquins, et avec une équipe en partie renouvelée par quelques jeunes Audoniens venus en soutien des aînés du Comité des Fêtes qui ont tant œuvré pour l'animation de notre communauté. **Le 4 juin**, Un Temps Cité présentait « en passant par Saint-Ouen-les-Vignes », un ouvrage attendu depuis longtemps, portant encore plus loin et plus durablement la belle réputation de notre commune. **Le 25 juin**, la fête des écoles était organisée de mains de maîtres par une équipe renouvelée, aussi enthousiaste qu'imaginative. Un relai aux accents de bonne nouvelle pour les parents d'élèves et nous tous. **Les 2 et 3 juillet**, l'association Prise d'Assos et le Comité des Fêtes signaient le quatorzième succès du festival de bandes dessinées Les Courants. Un rendez-vous devenu incontournable pour les passionnés du genre. Le concert organisé par Un Temps Cité **le 10 juillet** restera comme un beau moment de plaisir pour les oreilles mélomanes avec la prestation très remarquée du cœur de l'opéra de Tours. Le même jour marquait également un événement particulier : l'inauguration du Cycl'Eau Trésor, un parcours-jeu à vélo de 13 km à la découverte du patrimoine et des paysages de Pocé-sur-Cisse et Saint-Ouen-les-Vignes. Il offre l'opportunité d'un passage par les étangs de la commune et ouvre officiellement le site au public pour un accès libre durant tout l'été (voir article à la suite). Ce beau programme estival, entrecoupé d'une rentrée pour tous, se terminera en apothéose avec « les Nuits Audoniennes ». Un festival musical, premier du genre, qui accueillera **le vendredi 23 et le samedi 24 septembre**, en plein air sur l'île, un public attiré par l'éclectisme et la qualité de la programmation (à découvrir dans le bulletin). L'organisation en revient à l'association Audosique.

Ces joies de belles journées sous un ciel bleu et avec ses records de chaleur, souvent traitées de façon légère, ne doivent cependant pas nous éloigner d'une autre réalité.

La « belle saison », comme nous l'appelons communément, devient, d'années en années, la très chaude saison, voire « la caniculaire saison ». De manière récurrente et alarmante. Les normales saisonnières n'ont plus de sens tant le baromètre s'affole. Dans notre quotidien, le dérèglement climatique est bien visible et ressentit par tous, avec ses longues périodes de sécheresse, ses incendies dramatiques et la diminution drastique des ressources, l'eau en premier. Qui pourrait remettre encore la nécessaire prise de conscience de ces changements aux effets durables et des efforts que cela sous-tend pour en réduire les effets ? S'agissant de la prévention des feux et nos usages de l'eau, la préfecture d'Indre-et-Loire, dans les différents arrêtés qui se sont succédé durant tout l'été, impose à chacun, industriels, agriculteurs, collectivités et particuliers, un ensemble de mesures contraignantes ou d'interdictions fermes impactant nos activités. Dans l'intérêt de tous, je vous invite à bien les respecter. Pour rappel, la commune de Saint-Ouen-les-Vignes et le bassin de la Cisse sont reconnus en situation de « crise », le plus haut niveau de restrictions des prélèvements et usages. Les principales mesures sont rappelées dans ce bulletin, après avoir fait l'objet d'une première présentation début août sur le site et le facebook officiels de la commune dès la diffusion des arrêtés par les services de l'État. Applicables pour les usages de l'eau à compter du 1^{er} août 2022 jusqu'au 31 octobre 2022, espérons qu'elles soient rapidement assouplies ou levées.

Vous découvrirez également plusieurs pages consacrées au budget communal avec le compte administratif 2021 et le budget primitif 2022, accompagnés de quelques commentaires d'analyse et une présentation des projets d'investissement pour l'exercice en cours.

L'équipe municipale, qui s'est relayée tout l'été pour assurer le bon fonctionnement de notre institution, et moi-même, vous souhaitons une très bonne rentrée...

Philippe DENIAU



VIDE-GRENIERS



Pour la 18^e édition de son traditionnel vide-greniers, le Comité des fêtes a proposé, le dimanche 22 mai, un joli moment de convivialité aux exposants et aux chineurs venus nombreux. La rue principale bloquée pour la circonstance, s'est vue garnir de nombreux objets du plus ordinaire au plus insolite pour le plus grand plaisir de promeneurs. Avec le soleil au rendez-vous cette année, tout le monde a pu profiter de ce moment de flânerie sympathique.

THÉÂTRE PETIT DÉJ.

Le matin du 22 mai, alors que dans les rues de Saint-Ouen-les-Vignes les chalands se pressaient autour des stands du vide-greniers, les esprits aventureux qui répondirent à l'invitation de la Compagnie de théâtre Dérézo et qui rejoignirent l'île derrière le Foyer Rural ne regrettèrent pas leur audace !

Là, la table était dressée, et un vrai petit-déjeuner les attendait, servi par deux comédiennes énergiques qui dispensèrent aux convives une abondance de douceurs salées et sucrées... mais pas que ! Car dans le même temps, tout

au long de leur causerie pleine d'humour se mêlaient références littéraires et réflexions philosophiques, jeux de mots et poésie...

Un petit-déjeuner aussi nourrissant pour l'esprit que pour le corps, proposé dans le cadre de la saison culturelle 2021-2022 de la ville d'Amboise en partenariat avec la CCVA !



DES HISTORIENS EN HERBE À L'ÉCOLE DE SAINT-OUEN-LES-VIGNES !

Sous la houlette de leur enseignante, Mme Forrez, les CM1-CM2 ont travaillé cette année sur notre histoire locale et ont désiré partager leurs connaissances sur des sites ou monuments du village, habitués car vus quotidiennement, et pourtant, si remarquables !

Les premiers sujets étudiés concernaient le nom de la commune, l'église, le château et ses communs.

Le fruit des recherches et du travail des élèves est visible par tous sur le site de la commune (www.saint-ouen-les-vignes.fr - rubrique « DÉCOUVRIR »).

Le patrimoine audonien étant fort riche, le projet se poursuivra l'année prochaine et les articles s'étofferont encore au cours de l'année scolaire à venir.

Merci aux jeunes historiens, n'hésitez pas à aller découvrir leur travail sur le site de la commune, il est certain que vous vous instruirez !

RANDONNÉES À LA RENCONTRE DE LA PLUS NOBLE CONQUÊTE DE L'HOMME



Dimanche 27 mars 2022, une cinquantaine de randonneurs s'est retrouvée à 9 h au départ d'une promenade campagnarde d'une dizaine de kilomètres comprenant 10 points de rencontre avec des chevaux présents sur la commune. Dans le même temps, 25 cavaliers enfourchaient leurs montures au château de Valmer pour une belle ballade à destination de Saint-Ouen-les-Vignes.

Tous se sont retrouvés ensuite autour d'une grande table pour partager anecdotes et pique-nique sous un ciel bleu et un soleil bien agréable.

Randonneurs à pieds, cavaliers et chevaux se sont retrouvés sur l'île pour le pot de l'amitié.

Un grand merci à Maya, Corinne et à l'association Equiliberté et ses cavaliers.

Merci à tous les propriétaires qui nous ont autorisé l'accès à leurs propriétés pour pouvoir admirer leurs équidés.

Merci à la boulangerie l'Eco-pain, à la Boucherie Olivier Fouquet, à Lionel Truet, à

la Bergerie de la Corbinière et au Centre Équestre du Plessis. Merci à Gilles Dargouge, à la section randonnée du Foyer Rural, et à toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation dont la réussite a été appréciée de tous.

KERMESSE

Après deux années sans kermesse du fait de la pandémie, et malgré une météo bien pluvieuse, notamment lors de l'installation des stands, c'est avec un grand plaisir que les écoliers de Saint-Ouen-les-Vignes ont pu présenter leur spectacle chanté et dansé lors de la traditionnelle fête de fin d'année.



Organisée par les courageux bénévoles de l'APE, la kermesse a rassemblé une foule de petits et grands, dans une ambiance conviviale.

Jeux de pêche à la ligne, tir au pistolet nerf, chamboule-tout, circuit électrique, barbe à papa... il y en avait pour tout le monde et tous les goûts. Grâce à de généreux commerçants partenaires, les gagnants de la tombola sont partis avec de beaux paniers garnis.

La participation des parents bénévoles, des enseignants, et des enfants a fait de cette kermesse une très belle fête pour clôturer l'année scolaire !

Céline Colin

LES ÉTANGS : UNE OUVERTURE SANS FANFARE POUR UN SITE EN DEVENIR

Les étangs sont ouverts au public depuis le 10 juillet.

Le 10 juillet dernier, le site des Étangs s'ouvrait complètement au public. Certes, il s'est agi d'une ouverture en toute discrétion et toute prudence. Pour plusieurs raisons, au nombre desquelles nous pouvons citer les délais de livraison des premiers équipements, la disponibilité des entreprises, la sécurité et la surveillance du site pour éviter l'installation de

véhicules ou le braconnage aux étangs. Mais l'essentiel était bien de répondre sans plus attendre à l'un des projets phares de notre mandat, à savoir l'aménagement de l'ensemble de l'espace naturel de l'île et des étangs, et son accès sans restriction. En début d'année, les premières interventions ont consisté à la réalisation de travaux marquant les limites de séparation avec la propriété du Morier : bornage, abattage des arbres morts et élagage des sujets fragiles ou encombrants par la société TSE d'Aurèche (avec participation financière du propriétaire M. Daniel Vitry) et clôturation sur 250 mètres en ganivelle de châtaignier par la SARL du Plessis de Saint-Ouen-les-Vignes. Courant septembre, la signalétique des accès et des réglementations et les barrières forestières pour éviter les intrusions des véhicules seront installées, dans l'attente d'équipements plus structurants. Ces investissements sont complétés par la réfection de la passerelle de la vanne du moulin et les travaux d'embellissement de l'arrière du moulin, côté monuments aux morts, consistant en l'élagage des grands arbres, la suppression de la haie de thuyas et la vieille clôture en grillage. Une grille en feronnerie viendra sécuriser à cet endroit le bord de la Ramberge. L'aire de jeux des enfants sur l'île sera entièrement

repensée avec de nouveaux équipements et un espace détente. Les travaux débiteront à l'automne.

Véritable poumon vert et atout indiscutable de la valorisation du bourg, le site demande réflexion et moyens financiers pour, d'une part, respecter au maximum son environnement naturel que nous souhaitons valoriser, et, d'autre part, l'aménager pour le meilleur accueil de tous. Ce démarrage en douceur nous permet d'observer les usages que cha-



250 m de clôture du pont des Soupirs au Mail.

cun peut en faire et recueillir les premières réactions, tant de la part des Audoniens que des promeneurs de passage. Il nous donne également la possibilité d'affiner notre projet pour son inscription dans les programmes de financement (fonds Leader, contrat de l'eau de l'Agence de bassin Loire-Bretagne...).

Nous n'oublions non plus la forte demande des pêcheurs qui nécessite que toutes les parties prenantes se rencontrent et fixent les règles de gestion, sachant que les étangs ne peuvent

avoir la pêche comme seule vocation de loisir et que notre premier souhait reste la préservation des ressources.

INFOS PRATIQUES

Désormais les étangs sont ouverts sans restriction d'horaire. 3 accès sont possibles : par l'arrière de l'île et le pont des Soupirs (aire de jeux des enfants), par l'allée des étangs (à l'angle de la boulangerie et en passant devant les services techniques) et par le Mail.

*1^{re} tranche d'investissements réalisés :
> les étangs 14 869 €
> les abords du moulin 5 163 €*



Des moyens techniques pour l'élagage.



Inventaire participatif à l'occasion de la présentation officielle de l'atlas de la biodiversité intercommunal.

USAGES DE L'EAU ET PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊT

Usages de l'eau et incendies, entre interdictions et prévention.

Nous portons à votre connaissance les arrêtés préfectoraux publiés cet été, toujours en application à ce jour (date de confection du bulletin). Ces documents sont trop volumineux pour être imprimés et distribués avec le bulletin. Nous vous invitons à consulter le site de la préfecture d'Indre-et-Loire ou le site de la commune de Saint-Ouen-les-Vignes.

L'ARRÊTÉ DU 11/08/2022, ET LEURS ÉVOLUTIONS DES 19/08/2022 ET 02/09/2022

Portant application des dispositions relatives à la restriction et à l'interdiction des usages de l'eau. Pour rappel, la commune de Saint-Ouen-les-Vignes, incluse dans le bassin de la Cisse, a franchi le seuil de crise (classement crise ou DCR). Ces dispositions sont applicables à compter du lundi 8 août 2022 jusqu'au 31 octobre 2022. Selon l'évolution de la situation, il pourra y être mis fin avant.

La préfecture

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr>

Accueil > Sécheresse : nouvelles restrictions des prélèvements par arrêté préfectoral du 19 août 2022

La commune

<https://www.saint-ouen-les-vignes.fr>

Accueil > ma mairie/mes démarches > arrêtés municipaux (et préfectoraux, pour l'occasion)

L'ARRÊTÉ DU 4/08/2021, RÉAFFIRMÉ EN 2022

Portant règlement sur le brûlage et la prévention des incendies de forêt dans le département d'Indre-et-Loire, notamment les articles 15-16 et 17 relatifs aux activités de loisir. De « sévère » au mois d'août, le niveau d'alerte est passé dernièrement de « faible à modéré ». De portée plus générale et plus durable dans le temps, cet arrêté porte sur les actions de prévention, les obligations de débroussaillage par les propriétaires (dont les terrains sont situés à moins de 200 m de bois et forêts) et les droits de brûlage. **Les notions de niveau de risque et de zones à risque demandent à être étudiées au cas par cas.**

La préfecture

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr>

Accueil > politiques publiques > agriculture, forêt et développement rural > forêt > prévention des incendies.

La commune

<https://www.saint-ouen-les-vignes.fr>

Accueil > ma mairie/mes démarches > arrêtés municipaux

Pour tout renseignement complémentaire, se renseigner en mairie.

1^{RE} ÉDITION DU FESTIVAL MUSICAL « LES NUITS AUDONIENNES »

En plein air, vendredi 23 et samedi 24 septembre, à partir de 18h, sur l'île,

L'association « Audosique », en étroite collaboration avec des musiciens professionnels locaux, vous propose d'assister à un nouveau rendez-vous musical aux couleurs multiples. Durant les deux soirs de festivités, vous pourrez venir découvrir six groupes différents. Ainsi, au programme du vendredi nous débiterons la soirée avec le groupe **Maracuja** ou « fruit de la passion » en brésilien et toute sa palette de notes latines. Suivra une forme de poésie moderne avec le rappeur « **Raoul** » et ses acolytes. Enfin, place au bal revisité et à la danse pour les plus hardis, avec l'ensemble du « **Balluche de la Saugrenue** ». Pour continuer sur notre lancée, nous reprendrons le samedi soir avec le groupe « **Rank'O** » et son rock alternatif à découvrir pour les uns, ou redécouvrir pour les autres. Même si l'air extérieur devrait s'adoucir tout doucement dans la soirée, il n'en sera pas de même pour l'ambiance qui ira crescendo avec l'arrivée sur scène du groupe « **Ultra Light Blazer** ». Enfin tout le monde se retrouvera forcément debout avec les « **Lehmans Brothers** » et leur groove funky envoûtant ! Vous retrouverez toutes les infos utiles sur notre site internet: <https://lesnuitsaudoniennes.com> Pour être certain d'avoir une place, nous vous conseillons de réserver vos billets dès maintenant!



DES AUDONIENNES ET AUDONIENS À L'HONNEUR



ESTHER, ou l'art de « tromper »

Avec elle, nous pouvons vérifier l'adage « le talent n'attend pas le nombre des années ».

Esther TURBAT n'a que 19 ans, un parcours de formation encore modeste, mais déjà de l'or dans les doigts et une belle détermination à aller de l'avant.

Sa présence au dernier festival de bandes dessinées, à l'écart des vedettes du genre, nous a permis de découvrir ses talents de dessinatrice, avec des planches illustrées dans l'esprit « manga » d'une grande finesse. Mais l'autre corde à son arc artistique est la peinture en trompe-l'œil qu'elle a décou-

verte récemment et qui lui a ouvert une nouvelle voie dans laquelle elle entend bien se perfectionner, et peut-être en faire son métier. Les échantillons présentés, un mur de briques et une porte en bois cirée, plus vrais que nature, nous ont complètement bluffés.

Après quatre années passées en lycée agricole, guidée par son autre passion, le cheval, elle a choisi de compléter son projet de vie en passant en 2021/2022 par l'école Blot de Reims et la peinture décorative. Avec à la clé, déjà une belle assurance qui lui permettra sans doute de se voir ouvrir quelques portes... à décorer ou non.

Nous lui souhaitons créativité et réussite, et lui disons encore une fois, « chapeau l'artiste ! ».

SÉBASTIEN, créateur de mobiliers

Il est aussi discret qu'il est efficace, avec cette faculté que possèdent les très bons bricoleurs pour transformer en nouvel objet ce que l'on croyait bon au rebus ou fait d'une matière tout juste destinée à retourner à l'état de copeaux ou de poudre. **Sébastien GUÉRIN**, employé technique à la commune et résident audonien, est un fervent adepte de l'économie circulaire et des circuits courts. Cela tombe bien, le projet communal s'inscrit tout à fait dans la voie du développement durable et de la transition écologique.

Avec quelques palettes de bois récupérées par Logan SAËZ, Conseiller municipal, des vis, des pointes, de l'huile de lin, un bon paquet d'heures à l'abri du soleil brûlant de cet été, et un peu d'aide de Dominique FLEURY, Conseillère déléguée à l'enfance-jeunesse, Sébastien a réalisé les trois mobiliers d'extérieur que vous pouvez découvrir et tester autour des étangs. Le confort et la touche design n'ont pas été oubliés.

Dans le même esprit, des ateliers ouverts à la population sont en réflexion. En attendant d'autres réalisations qui viendront compléter les équipements de détente des étangs. Nous remercions Sébastien de participer à sa façon à la maîtrise des coûts et à l'équilibre du budget, ainsi qu'à l'embellissement de notre cadre de vie.



LES ÉTANGS, STATION VERTE DE TOURISME POUR LES AIGLES

Vous l'avez peut-être appris par la presse qui en a fait grand étalage. Le temps d'une découverte et d'une capture peu banales, Saint-Ouen-les-Vignes a pris des airs de far west américain. Le lundi 29 août, alors qu'il se promenait autour des étangs avec sa chienne Lady, **M. Guillaume FAVIER**, technicien cynégétique à la Fédération de la chasse d'Indre-et-Loire demeurant dans le bourg, remarqua au son de la clochette qu'il portait à sa patte, la présence d'un drôle d'oiseau : un pygargue à tête blanche, autrement appelé « aigle pêcheur ». Ce bel et imposant rapace, emblème des États-Unis, avait faussé compagnie à son maître allemand lors d'un spectacle de fauconnerie le 21 août dernier et avait parcouru en huit jours une distance de 700 km entre Heidelberg et Saint-Ouen-les-Vignes. Surpris, mais sans être impressionné, M. Favier déploya alors toute sa connaissance de la faune sauvage et son art de fauconnier amateur pour le capturer à l'aide d'un leurre, en l'occurrence trois poussins. Une chaîne de solidarité s'organisa alors très rapidement pour prendre contact avec



le propriétaire qui fit dès le lendemain le long voyage, heureux de pouvoir récupérer en très bonne santé Herbert, son pygargue juvénile de 26 semaines, de 4 kg, d'une envergure de 2 mètres... et d'une valeur d'environ 5 000 €.

Herbert se souviendra sans doute de ses vacances en France et de cet accueillant coin de Touraine, aux eaux poissonneuses. Il n'est pas besoin d'apporter la preuve que le site des étangs est un havre de biodiversité prisé des oiseaux migrants... et fugueurs. Les hérons et autres aigrettes regarderont maintenant à deux fois leurs voisins de bassin.

Quant à nous, témoins de cette étonnante histoire, nous remercions très vivement M. Favier d'avoir permis ce coup de projecteur sur notre commune. Pour son courage, pour sa générosité (il offrit même le champagne pour l'occasion) et pour tout l'intérêt qu'il porte au site des étangs par une surveillance aussi bienveillante qu'efficace, il mérite bien les honneurs de notre communauté.

COMMUNICATION COMMUNALE LIEN FACEBOOK

Pour vous tenir informé-e de l'actualité de notre commune, rendez-vous sur notre site :

<https://www.saint-ouen-les-vignes.fr/>

Ou sur la page Facebook :

<https://www.facebook.com/StOuenLesVignes>

À consulter sans modération !

(À noter : il n'est pas nécessaire d'avoir un compte Facebook pour pouvoir accéder à la page de Saint-Ouen-les-Vignes).

COUPE DE BOIS – VENTE PAR LA COMMUNE



La Commune est amenée à procéder à des travaux d'élagage et de coupes de bois sur le domaine public. Elle dispose actuellement de 14 stères de bois d'essence variées (frêne, aulne, peuplier, chêne), issus de coupes des années 2021/2022.

Vente en 3 ou 4 lots à 25 € le stère, proposée aux résidents de Saint-Ouen-les-Vignes. Professionnels s'abstenir.

Contact mairie 02 47 30 18 87

Élu référent : M. Jean-Louis VOISARD

IDENTIFICATION DES BOÎTES AUX LETTRES



À juste titre, les publicités dans les boîtes aux lettres sont de plus en plus indésirables.

Mais pensez au service régulier du courrier effectué par La Poste ou à la distribution de la communication écrite de la Commune, nécessaire à votre information, en apportant tout

le soin attendu à l'emplacement et à l'état de vos boîtes aux lettres, ainsi qu'à votre identification visible et lisible (patronyme, nom de société, n° d'adresse...). Si l'obligation de posséder une boîte normalisée avec le nom de famille et le numéro d'adresse s'impose pour les constructions postérieures à 1979, faites en sorte d'adopter cette règle pour toutes les autres habitations. Nous y avons tous intérêt.

NUISANCES SONORES : RAPPEL DES HORAIRES DES TRAVAUX DOMESTIQUES

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 29 AVRIL 2013

- **Lundi au vendredi :**
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30.
- **Samedi :**
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.
- **Dimanches et jours fériés :**
de 10 h 00 à 12 h 00.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Les activités professionnelles, tels les chantiers de travaux publics ou privés, les travaux concernant les bâtiments et leurs équipements, qu'ils soient soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation, qu'ils s'effectuent à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, quelle que soit la nature des outils utilisés (industriels, agricoles, horticoles...) sont interdites :

- **Du lundi au samedi :**
avant 7 heures et après 20 heures.
- **Dimanches et jours fériés :**
toute la journée, sauf en cas d'intervention urgente nécessaire pour le maintien de la sécurité des personnes ou des biens. Pour l'agriculture, la notion d'urgence recouvre notamment les soins aux animaux, les travaux de semis, les travaux de récolte, la protection des plantes (gel, grêle...) ainsi que les opérations de conservation des récoltes (ventilation, refroidissement ou séchage de grains, céréales...).

LES ABOIEMENTS DE CHIEN



Les aboiements de chien entrent dans la catégorie des nuisances domestiques, ou bruits de comportement, au même titre que les hurlements, les klaxons, les sons de musique poussés ou encore ceux provenant de l'usage des matériels de type tronçonneuse ou tondeuse à gazon.

L'article R 1334-31 du Code de la Santé publique dispose que l'aboiement d'un chien en journée, (entre 7 h 00 et 22 h 00) peut être sanctionné aux motifs de trouble du voisinage pour son intensité, son caractère répétitif ou sa durée dans le temps. Tous les contrevenants s'exposent à une amende forfaitaire de 68 €.

GOUVERNANCE MUNICIPALE : NOMINATIONS



M. Dominique GEAY
Nommé 2^e adjoint.
**Bâtiments-Voirie-
Cimetière-Numérique**

Par décision de Monsieur le Maire, Monsieur Dominique GEAY est nommé 2^e adjoint à compter du 1^{er} février 2022, en remplacement de M. Pascal CONZETT. Sa délégation de fonction et de signature couvre la compétence « bâtiments-voirie-cimetière-numérique ».

Il assure sa permanence le samedi :
de 10 h 00 à 12 h 00 et sur rendez-vous.

Il est assisté par **M. Jean-Louis VOISARD**,
Conseiller délégué, nommé à la même date.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES - RAPPEL

Depuis le 1^{er} janvier 2022, dans le cadre d'un nouveau marché, la société SEPUR est en charge du service de collecte des déchets ménagers pour le compte du SMICTOM (syndicat mixte intercommunal de collecte et traitement des ordures ménagères) d'Amboise.

L'organisation et le planning de la collecte ont été modifiés depuis cette date. À l'exception des semaines à jour férié (décalage d'un jour), **la collecte a lieu tous les vendredis**. Pour rappel, vous devez sortir vos poubelles jaunes (emballages) et vertes (tout-venant) la veille, le jeudi soir, et les présenter toute la journée du vendredi. En effet, le nouveau contrat prévoit un passage en collecte séparée pouvant se dérouler de 4 heures à 20 heures. Avant de rentrer vos poubelles, assurez-vous bien que les deux passages aient été effectués.

POUR TOUTE QUESTION

S'adresser auprès du SMICTOM au :
02.47.23.47.66
ou contact@smictom-amboise.fr

ÉLAGAGE-SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

En juin dernier, Enedis, gestionnaire du réseau électrique, a procédé sur notre commune à une campagne d'élagage des végétations susceptibles de provoquer des dégâts sur les lignes basse tension (BT) ou de nuire à la bonne distribution de l'électricité. La société Forêt et Paysage a été mandatée pour l'exécution de cette prestation. Conformément à la procédure en vigueur, les résidus de coupe ont été déposés sur les terrains privés ou en bordure de route, d'où l'étonnement ou le mécontentement des propriétaires

qui n'auraient pas été informés au préalable ou n'ayant pas pu prendre connaissance du courrier annonciateur de l'intervention. Pour rappel, l'obligation d'élagage revient aux propriétaires des parcelles sur lesquelles passent ces lignes BT, particulièrement en bordures des axes de circulation. Dorénavant, Enedis ne prendra plus en charge les travaux d'élagage. La Mairie sera en mesure de contrôler les secteurs sensibles et de vous adresser un courrier de rappel à vos obligations.

ENEDIS vous informe

« ELAGAGE = SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE »



Chaque propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété. Les distances entre la végétation en domaine privé et la ligne électrique doivent être conformes à la norme NF-C.11-201 (cf. schéma ci contre).



Les arbres, arbustes ou branches plantés sur un terrain dont vous êtes propriétaire ne doivent pas dépasser votre domaine et ne doivent pas non plus se trouver sous les lignes électriques. Une distance de 5 m doit être respectée entre votre végétation et le réseau. Pensez aussi à anticiper la pousse de cette végétation.

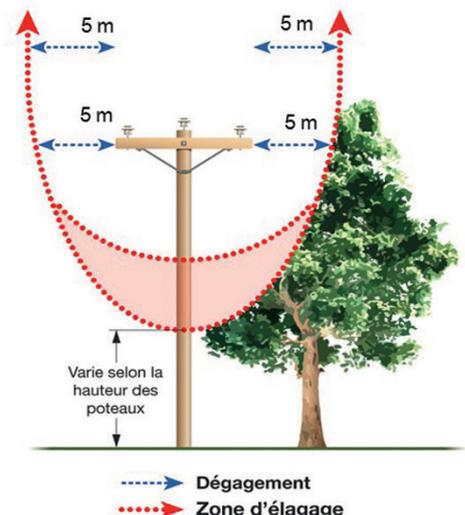
L'élagage doit être réalisé par le propriétaire ou l'occupant à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après envoi d'une DT DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

La chute de vos arbres ou branchages sur le réseau électrique peut engendrer des blessures graves voire mortelles ou des dégâts au réseau ; la réparation des dommages vous sera alors demandée.

« Pour la sécurité de tous,
Pour éviter des coupures d'électricité lors d'événements climatiques
Pour vous et pour les autres utilisateurs du réseau »



* DT DICT : déclaration de projet de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux



PRENEZ DATE

LES NUITS AUDONIENNES

Vendredi 23 et samedi 24 septembre

Concerts sur l'île organisés par l'Association AUDOSIQUE (voir programme en pages intérieures).



BALADE CONTÉE SUR UN TEXTE DE GIONO

« L'Homme qui plantait des arbres »

DIMANCHE 2 octobre – 16 h

Organisée par Un Temps Cité – Au foyer rural

L'association Un Temps Cité vous convie à une ballade contée et musicale à partir du texte de Giono « L'Homme qui plantait des arbres ».

Ce texte écrit il y a 70 ans fait écho à des préoccupations contemporaines. En 1953, Giono répond à un appel à textes du Reader's Digest sur le thème « du personnage le plus inoubliable rencontré ». D'abord accepté, le texte est finalement refusé au prétexte que le personnage évoqué, Elzéard Bouffier n'existait pas.

« Elzéard Bouffier est un personnage inventé. Le but était de faire aimer l'arbre ou plus exactement faire aimer à planter des arbres (ce qui est depuis toujours une de mes idées les plus chères) » écrira quelques années plus tard Giono. L'interprète du texte, Richard Violante sera accompagné par les notes musicales de Dominique Chanteloup.

Selon les conditions météorologiques, le spectacle se déroulera dans le foyer ou, de manière itinérante, sur l'île et la ballade se fera balade. Dans ce cas, des sièges seront prévus pour les personnes le souhaitant.

Participation aux frais : 6 €.

Gratuit pour les moins de 15 ans.

REPAS DES AINÉS(ES)

Jeudi 16 octobre

Organisé par l'Association Foyer Rural.

EXPOSITION « MÉMOIRE DE PIERRES »

Mise à disposition par le Pays Loire Touraine, l'exposition sera visible au foyer à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre.

FESTIVAL DE L'HUMOUR « LA PREUVE PAR 3 »

Samedi 12 novembre

Proposé par la Communauté de Commune du Val d'Amboise.

PASSEURS DE LIVRES : VIDE-BIBLIOTHÈQUE

Samedi 19 et dimanche 20 novembre

Organisé par l'Association UTC.

ÉTAT CIVIL



TOUTES NOS FÉLICITATIONS

Lyllio LEVOISVENEL, né le 27 janvier

Eden GRANGER NOILOU, né le 11 février

Vadim BENOIT ELOY, né le 6 avril

Jules DENIS, né le 17 septembre

Louis GAUTHIER, né le 09 avril

Rose MARTIN-DUMAGNY, née le 22 mai

Raphaël PUYRAUD MORTELETTE, né le 25 juin

FAIRE-PART

Nadine LEMARCHAND et Jean-Michel LEMASSON,

mariés le 12 février

Amélie GALLAND et Valentin FEFEU,

mariés le 23 avril

Anniecille TILLUM et David RENARD-GENETAY,

mariés le 14 mai

Karen CAILLEAU et Philippe BROSSILLON,

mariés le 1^{er} juillet

Blandine TEIXERA et Quentin CHOISEAU,

mariés le 2 juillet

Maud TESSIER et Julien FOURNIAL,

mariés le 9 juillet

Marine SIMIER et Joachim CALDEIRA,

mariés le 6 août



AVEC NOS REGRETS

Claude VALLÉE, décédé le 8 février

Simone THEIL née CHANTELOUP, décédée le 30 août

Afin d'être en conformité avec le RGPD (Règlement Général de Protection des Données), les événements concernant l'état civil ne sont publiés qu'avec l'accord des familles. Merci de votre compréhension.

MAIRIE

4 Place de l'Église – 37530 SAINT-OUEN-LES-VIGNES
02 47 30 18 87 / mairie-st-ouen-les-vignes@wanadoo.fr
www.saint-ouen-les-vignes.fr

HORAIRE D'OUVERTURE :

Lundi : 14h00 – 17h30

Mardi, jeudi, vendredi et samedi : 08h00 – 12h00 / fermé l'après-midi

Mercredi : fermé

PERMANENCES :

MAIRE :

M. Philippe DENIAU : samedi de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous

ADJOINTE ENVIRONNEMENT-URBANISME :

Mme Sophie PETIT : vendredi de 15h30 à 17h30 sur rendez-vous

ADJOINT BÂTIMENTS-VOIRIE-CIMETIÈRE-NUMÉRIQUE :

M. Dominique GEAY : samedi de 10h00 à 12h00

ADJOINTE AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES :

Mme Claudette COURTOIS : vendredi de 10h00 à 12h00

ADJOINT COMMUNICATION-ANIMATION-CULTURE :

M. Patrick TURBAT : mardi de 10h00 à 12h00



Actualité aussi
sur facebook :
[@StOuenLesVignes • Mairie](https://www.facebook.com/StOuenLesVignesMairie)